

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

La mise à disposition des trousse de secours dans l'entreprise fait l'objet d'une réglementation visant à protéger les travailleurs contre les risques liés à leur activité :

- L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs...

Art. L.4121-1 du Code du travail

- Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.

Art. R.4224-14 du Code du travail

- Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.

Art. R.4224-23 du Code du travail

LA TROUSSE DE SECOURS

Que doit-elle contenir ?



Service Interprofessionnel
de Santé au Travail Ouest Normandie
www.santetravail-on.fr



Chaque lieu de travail (chantier, atelier, bureau...) doit posséder une trousse de secours.

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie

CS 43509 - 107, Rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ Cedex

Tél. : 02.33.57.12.93 - www.santetravail-on.fr

Imprimé par nos soins

Février 2022

LE CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS

Le contenu doit être complété en fonction des risques liés à l'entreprise et sur avis du médecin du travail.

- Bande crêpe ;
- Gants à usage unique ;
- Compresse stériles ;
- Ciseaux à bouts ronds ;
- Couverture de survie ;
- Sparadrap hypoallergénique ;
- Pansements adhésifs individuels ;
- Sérum physiologique (pour nettoyer la plaie avant désinfection) ;
- Antiseptique cutané à usage unique pour désinfecter les plaies ;
- Sac étanche pour récupérer le matériel de soin ;
- Coussin de froid ;
- Pince à écharde à usage unique ;
- Coussin hémostatique CHUT (permet de stopper une hémorragie sans arrêter la circulation du sang) ;
- Kit « membres sectionnés » ;
- Lunettes de protection (risque de projection) ;
- Kit rince œil ;
- Risque biologique. Afin d'assurer la protection du Sauveteur Secouriste du Travail, la trousse contient : une surblouse à usage unique, un masque de protection FFP2, des lunettes de protection, des lingettes désinfectantes pour le matériel, un spray désinfectant.



- ✓ Identifiez une personne en charge de la vérification du contenu et des dates de péremption des produits de la trousse de secours ;
- ✓ Veillez à ce que la trousse de secours ne contienne pas de médicaments ;
- ✓ Signalez l'emplacement de la trousse de secours et facilitez son accès ;
- ✓ Portez des gants à usage unique à chaque soin.

